



## Master de Psychologie Sociale du travail et des Organisations

Insertion professionnelle, Risques Psycho-sociaux et Qualité de vie  
au Travail

2022-2023

### Laboratoire d'adossement :

**C2S (Cognition, Santé, Société) – EA 6291**  
UFR Lettres et Sciences humaines  
Bâtiment 13 RDC Haut – R238  
57 rue Pierre Taittinger - 51096 Reims cedex  
Secrétariat du laboratoire : 03.26.91.37.91



### Partenaires du Master :



# Equipe pédagogique

## Enseignants-chercheurs URCA

BERJOT Sophie PU Psychologie	<a href="mailto:sophie.berjot@univ-reims.fr">sophie.berjot@univ-reims.fr</a> <a href="tel:06.35.91.36.37">06.35.91.36.37</a>	UE12 EC1 (12h) : initiation entretiens UE12 EC2 (12h) ; entretiens professionnels UE13 EC2 (24h) : Soi, identité personnelle et professionnelle UE15 EC2 (6h) : Méthodologie/questionnaires UE21 EC1 (12h) : Retour de stage UE31 EC2 (5h) : Modèles de pathologies du travail UE31 EC2 (12h) : Psychologie positive* UE32 EC2 (8h) : Questionnaires santé, RPS et QVT UE32 EC2 (12h) : Construction d'outils UE33 EC2 (12h) : Statistiques sur informatique
CARUANA Sylvain MCF Psychologie	<a href="mailto:Sylvain.caruana@univ-reims.fr">Sylvain.caruana@univ-reims.fr</a>	UE13 EC3 (12h) : Psychologie sociale appliquée UE23 EC1 (9h) : Pouvoir et Leadership UE24 EC1 (12h) : Justice organisationnelle UE31 EC2 (9h) : Justice organisationnelle, engagement et reconnaissance UE31 EC2 (12h) : Ingénierie 2 UE35 EC2 (6h) : Appels d'offre en insertion
HUYGHEBAERT-ZOUAGHI Tiphaine MCF Psychologie	<a href="mailto:tiphaine.huyghebaert@univ-reims.fr">tiphaine.huyghebaert@univ-reims.fr</a>	UE12EC2 (12h) : Entretiens professionnels UE14 EC2 (24h) : Psychologie des organisations UE24 EC3 (18h) : Psychologie de la santé au travail UE31 EC1 (10h) : Motivation* UE32 EC1 (8h) : Focus group UE33 EC1 (18h) : I/O psychology UE34 EC1 (14h) : Psychologie des organisations (appliquée) UE35 EC1 (8h) : Prévention primaire EU35 EC1 (3h) : Ethique et déontologie UE35 EC1 (3h) : Accompagnement du changement
LEFEUVRE Régis MCF Psychologie	<a href="mailto:regis.lefeuvre@univ-reims.fr">regis.lefeuvre@univ-reims.fr</a>	UE13 EC3 (12h) : Psychologie sociale appliquée UE15 EC2 (12h) : Méthodologie : ingénierie 1 UE23 EC1 (9h) : Pouvoir et Leadership 1 UE8 EC2 (18h) : Gestion des impressions 1 UE31 EC1 (8h) : Gestion des impressions 2 UE31 EC1 (8h) : Pouvoir et Leadership 2
LEGRAND Fabien MCF STAPS	<a href="mailto:Fabien.legrand@univ-reims.fr">Fabien.legrand@univ-reims.fr</a>	UE32EC2 (6h) : Quantifier le stress UE33EC2 (6h) : Statistiques sur informatique
OLIVIER Marie MCF Psychologie	<a href="mailto:Marie.olivier@univ-reims.fr">Marie.olivier@univ-reims.fr</a>	UE12 EC3 (12h) : Tests UE15 EC1 (24h) : statistiques appliquées
STEFANIAK Nicolas MCF Psychologie	<a href="mailto:Nicolas.stefaniak@univ-reims.fr">Nicolas.stefaniak@univ-reims.fr</a>	UE22 EC1 (24h) : Statistiques
VOISIN Dimitri MCF Psychologie	<a href="mailto:Dimitri.voisin@univ-reims.fr">Dimitri.voisin@univ-reims.fr</a>	UE33 EC1 (24h) : processus conscients et inconscients UE31 EC1 (8h) : Conséquences chômage 2 UE31EC3 (12h) : Ingénierie 3

\* cours dispensés au GIP Formation Continue, 17 bd de la Paix – Reims  
\*\* cours dispensés GRETA de la Marne

## Intervenants Professionnels

ANDRE CAROLINE JURISTE	<a href="mailto:Caroline_andre@sfr.fr">Caroline_andre@sfr.fr</a>	UE11 EC4 (10h) : droit social
BEDET Angélique	<a href="mailto:angelique.bedet@univ-reims.fr">angelique.bedet@univ-reims.fr</a>	UE11 EC1 (20h) : Anglais pour psychologues
BIF Alexandrine, psychologue GRETA de la Marne	<a href="mailto:alexandrine.bif@gretamarne.com">alexandrine.bif@gretamarne.com</a>	UE35 EC1 (7h) : Bilan de compétences et reconversion professionnelle UE35 EC2 (8h) : Bilan de compétence : Principes
BOUDJEMAA Sonia, psychologue social et ingénieur de formation au GIP Formation Continue de Reims	<a href="mailto:Sonia.Boudjemaa@ac-reims.fr">Sonia.Boudjemaa@ac-reims.fr</a>	UE22 EC2 (24h) : Méthodologie professionnelle (formation des formateurs)
CAKIR Tayfun, Conseiller prévention Risque/Sécurité Rectorat de Reims	<a href="mailto:tayfun.cakir@ac-reims.fr">tayfun.cakir@ac-reims.fr</a>	UE35 EC1 (8h) : RPS dans la fonction publique
CHAUVEAUX Benjamin	<a href="mailto:Benjamin.chauveaux.avocat@gmail.com">Benjamin.chauveaux.avocat@gmail.com</a>	UE34 EC1 (7h) : Droit social
CHEVAILLAUD Camille, psychologue GRETA de la Marne	<a href="mailto:camille.chevaillaud@gmail.com">camille.chevaillaud@gmail.com</a>	UE35 EC2 (10h) : Méthode d'intervention et d'insertion
DEGUERNE Delphine, psychologue du travail, Mast URCA	<a href="mailto:Delphine.deguerne@univ-reims.fr">Delphine.deguerne@univ-reims.fr</a>	UE11 EC3 (12h) : Préparation au stage UE24 EC2 (18h) : Qualité de vie au travail UE34EC1 (4h) : Nouvelles formes de management UE34EC2 (9h) : Management des groupes UE35EC1 (8h) : Prévention secondaire UE35EC1 (7h) : Prévention tertiaire et préconisations UE35EC1 (6h) : Consultation de souffrance travail UE35EC2 (6h) : Réforme de la formation continue
FUSTE Laurence Consultante en développement personnel, APEC	<a href="mailto:Laurence.FUSTE@apec.fr">Laurence.FUSTE@apec.fr</a>	UE32 EC1 (12h) : Entretien motivationnel
GODON Ingrid Psychologue	<a href="mailto:Ingrid.godon@gmail.com">Ingrid.godon@gmail.com</a>	UE32 EC1 (10h) : Entretien de restitution tests
GUDEFIN Laura, psychologue CIO et GRETA Marne	<a href="mailto:gudfin.laura@hotmail.fr">gudfin.laura@hotmail.fr</a>	UE35 EC1 (6h) : Orientation des jeunes
HALIPRE Christelle Conseillère en prévention MSA	<a href="mailto:Halipre.christelle@mam.msa.fr">Halipre.christelle@mam.msa.fr</a>	UE32 EC1 (5h) entretien de prévention
LELAIRE Tiphaine (psychologue du travail)	<a href="mailto:tiphaine.lelaire@gmail.com">tiphaine.lelaire@gmail.com</a>	UE14 EC1 (12h) : Métiers des RPS
LOMBART Nicolas, Ingénieur Conseil - Carsat Nord-Est	<a href="mailto:Nicolas.lombart@univ-reims.fr">Nicolas.lombart@univ-reims.fr</a>	UE34 EC1 (9h) : Gestion des risques / DU
MORLET-RIVELLI, Mickael, psychologue clinicien	<a href="mailto:mickael.morlet-rivelli@univ-reims.fr">mickael.morlet-rivelli@univ-reims.fr</a>	UE21 EC1 (12h) : Retour de stage UE34 EC2 (4h) : Gestion des groupes : posture & distanciation
PIELTIN Mélanie, psychologue à LADAPT Charleville	<a href="mailto:pieltin.melanie@ladapt.net">pieltin.melanie@ladapt.net</a>	UE14 EC1 (6h) : métiers de l'insertion
SIENTZOFF Véronique Médecin du travail, MSA de la Marne	<a href="mailto:sientzoff.veronique@mam.msa.fr">sientzoff.veronique@mam.msa.fr</a>	UE34 EC1 (6h) : Aspects médicaux et légaux des RPS
ROBION Martin Psychologue et doctorant (AFPA)	<a href="mailto:martin.robion@univ-reims.fr">martin.robion@univ-reims.fr</a>	UE12 EC3 (6h) Test UE31 EC1 (7h) : Les modèles du chômage*
SIROT Melisande Psychologue (APEC)	<a href="mailto:Melisande.sirot@yahoo.fr">Melisande.sirot@yahoo.fr</a>	UE14 EC1 (12h) : Métiers de l'insertion
SCHIFFLER Frédéric Ingénieur d'études, C2S	<a href="mailto:Frederic.schiffler@univ-reims.fr">Frederic.schiffler@univ-reims.fr</a>	UE15 EC2 (6h) : Méthodologie UE24 EC1 (6h) : Justice organisationnelle
SCHMID Franca (psychologue, doctorante C2S)	<a href="mailto:Franca.schmid@etudiant.univ-reims.fr">Franca.schmid@etudiant.univ-reims.fr</a>	UE11 EC1 (20h) : Anglais
SENECHAL Pascale (psychologue LADAPT Reims)	<a href="mailto:pascale.senechal029@orange.fr">pascale.senechal029@orange.fr</a>	UE32 EC1 (5h) : Entretien de projet
SHALA Agonita psychologue à LADAPT Charleville	<a href="mailto:shala.agonita@ladapt.net">shala.agonita@ladapt.net</a>	UE14 EC1 (6h) : métiers de l'insertion
STINUS Céline (psychologue clinicienne, doctorante C2S)	<a href="mailto:Celine.stinus@etudiant.univ-reims.fr">Celine.stinus@etudiant.univ-reims.fr</a>	UE32 EC2 (4h) : Psychopathologie : rappels
THOMAS, Jérémy (psychologue du travail, doctorant C2S)	<a href="mailto:Jeremy.thomas@univ-reims.fr">Jeremy.thomas@univ-reims.fr</a>	UE34 EC2 (4h) : Management du télétravail

\* cours dispensés au GIP Formation Continue, 17 bd de la Paix – Reims  
\*\* cours dispensés GRETA de la Marne

## Contacts administratifs

### Secrétariat des Masters de Psychologie

Carina AKKAS  
URCA UFR Lettres et Sciences humaines  
Bâtiment 17 (1<sup>er</sup> étage)  
57 rue Pierre Taittinger 51096 Reims cedex  
Tél. 03.26.91.36.48  
[masters-psycho@univ-reims.fr](mailto:masters-psycho@univ-reims.fr)

Horaires d'ouverture  
(Hors vacances universitaires) : Tous les jours de 9h à 12h00 et de 14h à 16h30  
Fermé le mercredi après-midi

### Secrétariat du Laboratoire de Psychologie C2S, EA 6291

URCA UFR Lettres et Sciences humaines  
Bâtiment 13 (Rez-de-chaussée Haut) Bureau R238 ou R224  
57 rue Pierre Taittinger 51096 Reims cedex  
Tél. 03.26.91.37.91  
C2S Laboratoire <[c2s@univ-reims.fr](mailto:c2s@univ-reims.fr)>

### Scolarité

Accueil des étudiants :  
URCA UFR Lettres et Sciences humaines  
Bâtiment 17 (Rez de Chaussée) bureau 17-002  
57 rue Pierre Taittinger 51096 Reims cedex  
Tél : 03 26 91 37 28  
[lettres-scolarite@univ-reims.fr](mailto:lettres-scolarite@univ-reims.fr)

Horaires d'ouverture  
(Hors vacances universitaires) :

Lundi : 9-12h et 14-17h  
Mardi : 9-12h et 14-17h  
Mercredi : 9-12h  
Jeudi : 9-12h et 14-17h  
Vendredi : 9-12h et 14-17h

### Bourses et vie étudiante

Pour toute question relative aux bourses ou aux aides financières,  
Contactez le CROUS au 03.26.50.59.00 ou l'assistante sociale Madame FREROT au 03.26.91.38.81.

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires <http://www.crous-reims.fr/>  
Académie de Reims <http://www.ac-reims.f>

## ***Dates à retenir Master 1***

**Pré rentrée :** Lundi 5 septembre 2022 10h

**Début des cours :** Lundi 12 septembre 2022

**Examens du semestre 1 :** du 3 au 6 janvier 2023

**Jury du semestre 1 :** 7 février 2023

**Période de stage possible :** du 9 janvier au 3 mars 2023

**Début des cours du semestre 2 :** lundi 6 mars 2023

**Rendu du mémoire et rapport de stage session 1:** 10 mai 2023 (12h)

**Examens du semestre 2 :** du 15 au 23 mai 2022

**Soutenances session 1 :** du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023

**Jury du semestre 2 session 1 :** 2 juin 2023

**Rendu du mémoire et rapport de stage session 2 :** 12 juin 2023 (12h)

**Session 2 - rattrapages d'examens des S1 et S2 :** du 19 au 24 juin 2023

**Soutenances session 2 :** du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Jury de la session 2 :** 7 juillet 2023

## ***Dates à retenir Master 2***

**Pré rentrée :** Lundi 5 septembre 2022 11h

**Début des cours :** Lundi 5 septembre 2022

**Examens du semestre 1 :** semaine du 23 janvier 2023

**Jury du semestre 1 :** 7 février 2023

**Rendu du mémoire et rapport de stage session 1 :** 10 mai 2023 (12h)

**Soutenances session 1 :** du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023

**Jury du semestre 2 session 1 :** 2 juin 2023

**Rendu du mémoire et rapport de stage session 2 :** 12 juin 2023 (12h)

**Session 2 - rattrapages d'examens des S1:** du 19 au 24 juin 2023

**Soutenances session 2 :** du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023

**Jury de la session 2 :** 7 juillet 2023

## Encadrement des TER :

### Noms et thématiques

#### **Sophie Berjot :**

Identité et conséquences de la menace identitaire en situation professionnelle (e.g., stress, burnout, motivation, comportements organisationnels). Il est possible d'étudier des causes de la menace (e.g., caractéristiques du travail, discrimination, chômage) comme des conséquences (e.g., estime de soi, burnout) ou les techniques et dispositifs capables de modifier l'évaluation de ces menaces (e.g., mindfulness).

#### **Sylvain Caruana :**

Jugement de soi et d'autrui en situation professionnelle (effets du statut social, du pouvoir, ou du contexte). Effet des croyances ou des idéologies de justification du système sur la perception de soi (description de soi, affects, santé psychologique), des personnes (perception des leaders, perception selon le statut social) ou des situations (chômage, entretien de recrutement). Justice organisationnelle.

#### **Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi :**

Contraintes et ressources professionnelles et personnelles en télétravail : Leurs conséquences pour la santé psychologique et l'interface vie privée-vie professionnelle.

#### **Régis Lefevre :**

1/ Stratégies de gestion de ses impressions / Présentation de soi : lien avec les performances perçues, le recrutement, la falsification des inventaires de personnalité ; rôle des compétences ou aptitudes différentielles ; enjeu de clairvoyance normative, etc.

2/ Leadership/supervision abusive.

3/ Théorie des niveaux de construit (jugement moral, perception de soi ou d'autrui)

#### **Dimitri Voisin :**

L'étudiant-e réalisera un travail expérimental sur les conséquences psychologique d'une menace du Soi (menace du stéréotype, dissonance cognitive ou vicariante, ostracisme, messages persuasifs liés à la santé, auto-handicap, etc.). L'objectif sera de chercher à réduire les méfaits des menaces en utilisant une procédure permettant de protéger le Soi.

# Contenu de la formation

## Année 1

## Semestre 7 : Tableau récapitulatif

			<u>Coef</u>	<u>Session 1</u>	<u>Session 2</u>	<u>Présentiel</u>
	<b>UE11 COMPETENCES TRANSVERSALES</b>		<b>5</b>			<b>66</b>
UE1 EC1	Franca Schmid/Angélique Bedet	Anglais*	2	2 CC	OT	20
UE1 EC2		Option libre 1 ou stage 50h*	1	DO si stage	DO si stage	24
UE1 EC3	Delphine Deguerne (psychologue du travail)	Pré-professionnalisation: Prépa au stage	1	DO	DO	12
UE1 EC4	Caroline André (Juriste)	Initiation au droit social	1	2 CC	OT	10
	<b>UE12 OUTILS DU PSYCHOLOGUE</b>		<b>4</b>			<b>48</b>
UE2 EC1	Sophie Berjot/Céline Stinus	Entretiens Initiation*	1	DO	DO	12
UE2 EC2	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi	Entretiens Professionnels **	1	2 CC	ET 1h30	12
UE2 EC3	Marie Olivier (6 séances) / Martin Robion (6 séances)	Tests	2	2 CC	ET 1h30	24
	<b>UE13 PSYCHOLOGIE SOCIALE</b>		<b>9</b>			<b>72</b>
UE3 EC1	Dimitri Voisin	Processus conscients et inconscients	3	2h	ET 2h	24
UE3 EC2	Sophie Berjot	Soi, identité personnelle et professionnelle	3	DO	ET 1h30	24
UE3 EC3	Régis Lefeuvre / Sylvain Caruana	Psychologie sociale appliquée	3	2h	ET 2h	24
	<b>UE14 PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS</b>		<b>6</b>			<b>48</b>
UE4 EC1	Shala Agonita, et Mélanie Pieltin (Insertion) et Tiphaine Lelaire (CHU)	Métiers de l'insertion/RPS	3	DO	DO	24
UE4 EC2	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi	Psychologie des organisations	3	ET 2h	ET 2h	24
	<b>UE15 méthodologie de la recherche et statistiques</b>		<b>6</b>			<b>48</b>
UE5 EC1	Marie Olivier	Statistiques appliquées	3	ET 1h	ET 1h	24
UE5 EC2	Régis Lefeuvre / Sophie Berjot / Sylvain Caruana / Frédéric Schiffler	Méthodologie	3	2 CC	DO	24
		<b>Total Semestre 1</b>	<b>30</b>			<b>282</b>

\* cours mutualisés avec la mention clinique

\*\*cours mutualisés avec la mention Ressources Humaines

\*\*\* cours mutualisés avec la mention Management Sectoriel



## Semestre 8 : Tableau récapitulatif

			<i>Coef</i>	<i>Session 1</i>	<i>Session 2</i>	<i>Présentiel</i>
			-	-	-	
	<b>UE21 PROFESSIONNALISATION</b>		<b>4</b>			<b>12</b>
UE6 EC1	Mickael Morlet-Rivelli (psychologue clinicien)	Retour de stage/supervision	1	DO	DO	12
UE6 EC2		Stage (150h) 1 mois début semestre <sup>a</sup>	3	SDO	SDO	
	<b>UE22 METHODOLOGIES ET STATISTIQUES</b>		<b>4</b>			<b>48</b>
UE7 EC1	Nicolas Stéfaniak	Statistiques *	3	ET 2h	ET 2h	24
UE7 EC2	GIP FC (dispensée au GIP sur 4 jours pleins)	Méthodologie professionnelle	3	DO	ET 2h	24
	<b>UE23 PSYCHOLOGIE SOCIALE</b>		<b>6</b>			<b>54</b>
UE8 EC1	S. Caruana (9h) / R. Lefeuvre (9h)	Pouvoir et Leadership	3	ET 2h	ET 2h	18
UE8 EC2	Régis Lefeuvre	Présentation de soi	3	ET 2h	ET 2h	18
UE8 EC3	Daniella Michel	Intercultural management ***/**	2	2 CC	OT	18
	<b>UE24 PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL</b>					<b>54</b>
UE9 EC1	S. Caruana (6 séances) / F. Schiffler (3 séances)	Justice organisationnelle	2	ET 2h	ET 2h	18
UE9 EC2	Delphine Deguerne	Qualité de vie au travail **	2	2 CC	ET 1h30	18
UE9 EC3	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi	Psychologie de la santé au travail	2	ET 2h	ET 2h	18
	<b>UE25 TRAVAIL D'ETUDE ET DE RECHERCHE</b>		<b>6</b>			<b>0</b>
UE9 EC1		TER		SDO	SDO	
		<b>Total semestre 2</b>	<b>30</b>	<b>S2</b>		<b>168</b>

<sup>a</sup> Stage de 4 semaines sur début du semestre / début des cours à la 5<sup>ème</sup> semaine

**Total Année 1**

**60**

**450**

\* cours mutualisés avec la mention clinique

\*\*cours mutualisés avec la mention Ressources Humaines

\*\*\* cours mutualisés avec la mention Management Sectoriel

## Semestre 7

### UE 11 : Compétences transversales

- **Ec1 Anglais<sup>a</sup> (20h)**

Enseignants responsables : Franca Schmid et Angélique Bedet

L'objectif est de familiariser l'étudiant avec le vocabulaire scientifique de psychologie, afin qu'ils sachent correctement et rapidement lire un article scientifique, en extraire les informations pertinentes, lire et rédiger un résumé scientifique, présentée oralement une recherche. Ce cours est mutualisé avec les étudiants de la mention clinique.

- **Ec2 Option libre ou stage de 50h<sup>a</sup>**

L'objectif est d'améliorer et d'entretenir sa culture générale ou d'augmenter l'expérience professionnelle par le biais d'un stage. Dans le cas où l'étudiant opte pour un stage, celui-ci devra être d'une durée de 50h. Il peut se dérouler en structure ou en laboratoire (cf. site du laboratoire pour modalités d'accueil).

- **Ec3 Pré-professionnalisation<sup>a</sup> : préparation au stage (12h)**

Enseignant responsable : Delphine DEGUERNE

L'objectif est ici d'accompagner l'étudiant dans la définition de son projet professionnel et d'identification de structure qui serait adaptée à ce projet. Il est également d'accompagner l'étudiant dans la recherche de ce stage (aide à la rédaction du CV, d'une lettre de motivation, etc.) et la connaissance du tissu socio-professionnel local.

- **Ec4 Initiation au droit social (10h)**

Enseignant responsable : Caroline André (juriste)

Sensibiliser les étudiants au droit du travail, leur fournir les clefs de compréhension pour pouvoir aborder des situations en entreprise de façon à agir en conformité avec la loi.

Ce cours est mutualisé avec les étudiants du master Management Sectoriel.

### UE 12 : Outils du psychologue

- **Ec1 Initiation à l'entretien<sup>a</sup> (12h)**

Enseignant responsable : Sophie BERJOT/Céline STINUS

Ce cours constitué de 6 séances de travaux dirigés a pour objectif de familiariser l'étudiant avec la complexité de l'exercice d'entretien. En particulier, il s'agira de présenter les différents types d'entretien et les postures à y adopter, à présenter la complexité de la situation d'entretien et de la relation à autrui et enfin de prendre conscience, par l'intermédiaire d'exercices concrets des composantes verbales et non verbales des messages échangés lors de l'entretien. Des exercices pratiques seront proposés qui devront être enregistrés (donc prévoir un moyen d'enregistrer en mp3 soit un téléphone soit un dictaphone).

- **Ec2 Entretien professionnel (12h)**

Enseignant responsable : Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI

Cet enseignement a pour objectif de découvrir les différents types d'entretien individuel. L'attention sera tout particulièrement portée sur l'entretien semi-directif, afin d'acquérir une connaissance des grandes étapes de la conduite d'entretien, des conditions nécessaires à la conduite d'un entretien, mais aussi de maîtriser la construction d'une grille d'entretien et de comprendre le rôle du/de la conducteur/rice d'entretien. Chacune des séances sera divisée en une première partie théorique et une seconde partie de mise en application pratique, visant à entraîner les étudiant.e.s à la préparation et la conduite d'un entretien. Les étudiant.e.s seront invité.e.s à se filmer en situation de conduite d'entretien afin d'en faire leur auto-critique et d'identifier leurs compétences à capitaliser et leurs axes de progrès.

- **Ec3 Tests<sup>b</sup> (12h + 12h)**

Enseignants responsables : Marie OLIVIER / Martin ROBION

Ce cours constitué de 12 séances de 2 heures a pour objectif de présenter un certain nombre de tests de personnalité et d'intérêt professionnel, ainsi que les théories qui les sous-tendent, de faire en sorte que l'étudiant en maîtrise la passation (apprentissage des conditions de passations, des contraintes liées à son utilisation, etc.) , la codification (savoir utiliser un manuel de test) et sa restitution (en particulier sous la forme de rédaction de rapports de synthèse) et son interprétation (savoir ce qui est mesuré, ce que cela sous-tend et ce que cela permet de savoir

sur le participants. Seront également abordés des notions de validité et de fidélité dans le but de mieux comprendre leur construction mais également leur valeur prédictive dans le monde professionnel. Ce cours est mutualisé avec les étudiants du master Ressources Humaines.

## **UE 13 : Psychologie sociale**

- **Ec1 Processus conscients et inconscients dans le jugement et des comportements** (24h)

Enseignant responsable : Dimitri VOISIN

- Sensibiliser les étudiants aux processus automatiques et contrôlés, ou conscients et inconscients ;  
- Déterminer les causes d'un jugement ou d'un comportement au-delà du discours conscient rapporté par une personne

- **Ec2 Soi, identité personnelle et professionnelle** (24h)

Enseignant responsable : Sophie BERJOT

Acquérir les concepts fondamentaux en lien avec le Soi et l'identité, savoir les définir et les resituer dans le fonctionnement plus général du Soi. Savoir comment l'individu réagit lorsque ce soit est menacé et les principales conséquences des menaces identitaires. Savoir construire un dispositif de remédiation à des problématiques du Soi.

- **Ec3 Psychologie sociale appliquée** (24h)

Enseignant responsable : Régis LEFEUVRE

Ce cours présentera quelques domaines d'application de la psychologie sociale. Seront notamment abordés, les domaines du travail, de l'évaluation, de la justice, de la santé, ou de l'éducation. Il analysera sous quelles conditions les travaux fondamentaux en psychologie sociale trouvent une application de terrain. Il consistera, dans sa dernière partie, à montrer comment le regard psychosocial permet d'analyser des situations sociales complexes en vue de mener une action efficace.

## **UE 14 : Psychologie du travail et des organisations**

- **Ec1 Métiers de l'insertion et des RPS** (24h)

Enseignants responsables : Agonita SHALA et Mélanie PIELTIN / Tiphaine LELAIRE

Partie sur l'insertion (6 séances par A. Shala et M. Pieltin) :

Il s'agira dans ce cours de :

- Favoriser la connaissance de l'environnement professionnel du psychologue du travail et permettre aux étudiants de réaliser un choix éclairé relatif à leurs lieux de stage.
- Permettre aux étudiants de valoriser leur candidature par des connaissances théoriques et pratiques basiques sur les types d'intervention proposés.
- Passer de la réflexion théorique aux pratiques d'intervention.

Partie sur les RPS (6 séances par xx) :

Il s'agira de présenter l'environnement RPS (les acteurs, leurs rôles et fonction) et les différents métiers gravitant autour des questions de Risques Psycho-sociaux et Qualité de vie au travail. Un intérêt sera porté aux spécificités de traiter la question des RPS en structure et en particulier en fonction publique.

- **Ec2 Psychologie des organisations** (24h)

Enseignant responsable : Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI

Ce cours reviendra sur l'intérêt d'introduire la psychologie dans les organisations, avant d'explorer brièvement la notion de santé psychologique au travail, et de se centrer sur les antécédents de celle-ci (e.g., caractéristiques de l'emploi, facteurs individuels). Via l'étude approfondie de travaux scientifiques récents, des enseignements applicatifs et pratiques seront identifiés et capitalisés.

## **UE 15 : Méthodologie de la recherche et statistiques**

- **Ec1 Statistiques appliquées** <sup>a</sup> (24h)

Enseignant responsable : Marie OLIVIER

Maîtriser les bases statistiques (chi<sup>2</sup>, t de Student, analyse de variance...) et savoir les appliquer sur statistica. Savoir décider du traitement approprié face à un protocole particulier.

- **Ec2 Méthodologie** <sup>a</sup> (24h décomposées en 12h, 6h, et 6h)

Enseignant responsable : Régis LEFEUVRE

L'objectif est de présenter des éléments méthodologie appliqués au terrain et à la recherche. Ainsi seront vus les grandes étapes de la démarche d'ingénierie psycho-sociale (R. Lefeuvre, 12h), la méthode du questionnaire, ses qualités ainsi que ses utilisations (S. Berjot, 6h), et les atouts, contraintes et limites des expérimentations sous logiciel (F. Schiffler, 6h).

## **Semestre 8**

### **UE 21 : Professionnalisation**

- **Ec1 Retour sur stage / Supervision <sup>a</sup> (12h)**

Enseignant responsable : Mickael MORLET-RIVELLI

L'objectif de ce cours vise à interroger et comprendre la posture du psychologue en situation professionnelle. A travers des exemples concrets issus des expériences de chacun.e.s, nous échangerons sur sa nécessaire adaptabilité, la variété des contextes et des sujets qu'il sera amené à rencontrer dans sa pratique.

- **Ec2 Stage (150h)**

Enseignant responsable : Sophie BERJOT

L'objectif est d'acquérir une connaissance plus concrète du milieu professionnel auquel l'étudiant se destine, d'acquérir les techniques et méthodes qui lui seront utiles au sein de ce milieu. L'objectif est également de commencer à adopter une posture professionnelle de psychologue.

### **UE 22 : Méthodologie et statistiques**

- **Ec1 Statistiques <sup>a</sup> (24h)**

Enseignant responsable : Nicolas STEFANIAK

Maîtriser les compétences de base de statistique nécessaire à la conduite autonome d'un traitement de donnée issue de la recherche et à la compréhension d'un compte rendu de recherche. Il s'agira également de pouvoir maîtriser ces analyses en utilisant un logiciel de statistiques.

- **Ec2 Méthodologie professionnelle (24h)**

Enseignant responsable : Sophie BERJOT/Sonia BOUDJEMAA

L'objectif de ce cours est de proposer aux étudiants des méthodologies professionnelles qui leur seront indispensables dans les métiers auxquels ils se destinent. Cette année, en partenariat avec le GIP Formation Continue, sont proposés 4 journées de formation de formateurs (ingénierie pédagogique, gérer et s'adapter aux groupes, etc). Ces cours auront lieu au GIP FC de Reims – 17 bld de la Paix - Reims.

### **UE 23 : Psychologie sociale**

- **Ec1 Pouvoir et leadership dans les organisations (18h)**

Enseignants responsables : Sylvain CARUANA et Régis LEFEUVRE

L'objectif de ce cours sera de se familiariser avec les théories et les résultats empiriques sur le pouvoir et le leadership afin de comprendre les styles de leadership, leurs effets, et de savoir repérer les variables sur lesquelles le psychologue peut intervenir lors d'une démarche RPS ou d'un accompagnement - conseil.

La première partie, en référence au cours sur la justice organisationnelle, présentera les théories traitant des effets du pouvoir sur le fonctionnement cognitif (e.g., focus situé, approche/inhibition, distance par le pouvoir) et les relations à autrui (e.g. orientation vers les buts, traitement des émotions, empathie et prise de perspective). Seront également présentés les voies d'accès au pouvoir (e.g. modèle de l'influence réciproque), ainsi que les effets du sentiment de compétence et de la légitimité sur le fonctionnement professionnel tant au niveau du management que des salariés. La seconde partie portera davantage sur le leadership et présentera les variables régissant les relations superviseur-supervisé (style de leadership, habiletés politiques, contrôle, confiance, échange social, moralité, exemplarité) et qui influencent tant la motivation et la performance des salariés que leur satisfaction et bien-être.

- **Ec2 Gestion des impressions et jugement de personnalité en contexte organisationnel 1 (18h)**

Enseignant responsable : Régis LEFEUVRE

Ce cours présentera les dynamiques de gestion des impressions au regard des processus de jugement de personnalité dans le cadre des structures organisationnelles ou lors d'un recrutement.

L'objectif de ce cours sera de fournir aux étudiants des grilles de lecture efficaces des phénomènes d'influences et d'adaptation au sein des organisations. On s'attachera à présenter les implications de ces diverses dynamiques en termes de perception d'autrui. On présentera également quelques variables différentielles en termes de compétences autopréésentationnelles et les liens existants avec la performance professionnelle perçue (des salariés, des leaders) ainsi que la satisfaction ou bien-être au travail. Il s'agit notamment de proposer aux étudiants des pistes d'intervention possibles pour mieux former les personnes aux pratiques évaluatives auxquelles elles peuvent être soumises (cf. accompagnement - conseil en insertion). Ces travaux sont également importants à connaître pour les étudiants amenés à pratiquer l'évaluation de la personnalité dans leurs pratiques professionnelles futures. Les exemples présentés en cours, ainsi que les TD associés, porteront sur les applications concrètes de ces travaux. Les outils (entretiens, inventaires de personnalité, etc.) classiquement utilisés par les psychologues pour porter un jugement, sur une personne seront questionnés au regard de cette problématique.

- **Ec3 Intercultural psychology<sup>b+c</sup> (18h)**

Enseignant responsable : Daniella MICHEL

Permettre aux étudiants de saisir les impacts de la globalisation sur le management des ressources humaines et des équipes afin de préparer une carrière dans un contexte international. Ce cours aborde le sujet du management inter-culturel et la construction d'une politique internationale des ressources humaines par des apports théoriques mais aussi en abordant les aspects pratiques de la mobilité internationale. Il est dispensé en anglais et sera mutualisé avec...Ce cours sera dispensé en anglais et sera mutualisé avec les masters Management sectoriel et Ressources Humaines.

## UE 24 Psychologie du travail

- **Ec1 Justice sociale et organisationnelle (18h)**

Enseignant responsable : Sylvain CARUANA

La première partie de ce cours portera sur les inégalités et les processus de légitimation du système. La seconde partie portera sur la justice organisationnelle. Les étudiants devront être en mesure d'adopter une vision psychosociale des situations de précarité et du vécu organisationnel des salariés afin de mieux comprendre et d'optimiser l'accompagnement des situations précaires (insertion professionnelle) ou le changement organisationnel (démarche RPS, sélection professionnelle). Les TD seront l'occasion de mettre en perspective les éléments théoriques avec des événements réels issus de situations professionnelles ou de documents presse.

- **Ec2 Qualité de vie au travail <sup>b</sup> (18h)**

Enseignant responsable : Delphine DEGUERNE

Ce cours vise à acquérir les éléments définitoires de cette notion de QVT mais également de comprendre les contextes dans lesquels elle peut s'insérer et être mise en œuvre. Il s'agira également de montrer comment on peut concrètement mettre en place tout ou partie de ces programmes dans différents types d'environnements organisationnels. Ce cours sera mutualisé avec le master Ressources Humaines.

- **Ec3 Psychologie de la santé au travail (18h)**

Enseignant responsable : Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI

Cet enseignement vise à acquérir une grille de lecture des manifestations de santé en contexte de travail. Divers indicateurs de santé d'ordre physique, psychologique, social et comportemental seront examinés au regard de conceptualisations actualisées. Via l'étude de cas pratiques, des enseignements applicatifs seront identifiés et capitalisés.

## UE 25 Travail d'étude et de recherche

- **Ec1 TER - Travail personnel de l'étudiant**

Enseignant responsable : Régis LEFEUVRE

Ce travail vise à faire acquérir à l'étudiant les principales étapes de la recherche scientifique en psychologie, de la lecture de la littérature à la rédaction d'un compte rendu de recherche. Les encadrant-e-s de TER et leurs thématiques d'encadrement sont présenté-e-s en début de document.

# Contenu de la formation

## Année 2

## Semestres 9 et 10 : Tableau récapitulatif

			<i>Coef</i>	<i>Session 1</i>	<i>Session 2</i>	<i>Présentiel</i>
	<b>UE31 PSYCHOLOGIE SOCIALE APPLIQUEE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>		<b>6</b>			<b>64</b>
EC1	Psychologie sociale		3	ET 2h	ET 2h	40
	Régis Lefeuvre (MCF Psycho, URCA)	Gestion des impressions 2				8
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF, URCA)	Motivation				10
	Martin Robion (Doctorant, C2S et AFPA)	Conséquences psychologiques du chômage 1				6
	Dimitri Voisin (MC URCA)	Conséquences psychologiques du chômage 2				8
	Régis Lefeuvre (MCF Psycho, URCA)	Pouvoir / Leadership				8
EC2	Santé et bien-être professionnel		3	ET 2h	ET 2h	26
	Sophie Berjot (Pr URCA)	Modèles de pathologies au travail				5
	Sophie Berjot (Pr URCA)	Psychologie positive				12
	Sylvain Caruana (MC psycho URCA)	Justice orga, engagement, reconnaissance				9
EC3	Ingénierie psychosociale		3	2 CC	DO	24
	Sylvain Caruana (MC psycho URCA)	Ingénierie (1)				12
	Dimitri Voisin (MC URCA)	Ingénierie (2)				12
	<b>UE32 METHODOLOGIES PSYCHOSOCIALE</b>		<b>6</b>			<b>70</b>
EC1	Pratiques de l'entretien		3	CC	DO	40
	Christelle Halipré (Conseillère en prévention, MSA)	Entretiens de prévention et accompagnement				7
	Ingrid Godon (psychologue Jarry Conseil)	Entretiens de restitution de tests				10
	Laurence Fuste (APEC)	Entretien motivationnel				10
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	Focus group				8
	Pascale Senechal (consultante LADAPT)	Entretien de projet				5
EC2	Outils d'évaluation		3	DO	DO	30
	Sophie Berjot (Pr Psycho URCA)	Questionnaires santé, RPS & QVT				12
	Céline Stinus (psychologue, doctorante)	Psychopathologie : rappels				4
	Sophie Berjot (Pr Psycho URCA)	Construction d'outils et validité				12
	Fabien Legrand (MCF HDR Staps URCA)	Quantifier le stress				6
	<b>UE33 PRE PROFESSIONNALISATION, STAT/INFORMATIQUE, ANGLAIS</b>		<b>6</b>			<b>47</b>
EC1	Anglais		3	DO	DO	18
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	I/O psychology				18
EC2	Statistiques/informatique		3	ET 2h	ET 2h	18
	Fabien Legrand (MCF, Staps URCA)	Statistiques sur informatique (1)				6
	Sophie Berjot (Pr psycho, URCA)	Statistiques sur informatique (2)				12

	<b>UE34 CONNAISSANCE ET GESTION DES ORGANISATIONS</b>		<b>6</b>			<b>58</b>
<b>EC1</b>	<b>Connaissance de l'environnement</b>		<b>3</b>	<b>ET 2h</b>	<b>ET 2h</b>	<b>38</b>
	Delphine Deguerne (Psychologue)	Nouvelles formes de management				4
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	Psychologie des organisations (Appliquée)				14
	Véronique Sientzoff (Médecin du Travail MSA)	Aspects médicaux et légaux des RPS				6
	Nicolas Lombart (CARSAT Grand Est)	Gestion des risques/Doc Unique				9
	Benjamin Chauveaux (Avocat Droit social)	Droit du travail				7
<b>EC2</b>	<b>Gestion des groupes</b>		<b>3</b>	<b>ET 2h</b>	<b>ET 2h</b>	<b>20</b>
	Delphine Deguerne (psychologue)	Management des groupes salariés				9
	A. Bif et C. Chevaillaud (Psychologues GRETA)	Connaissance des publics				3
	Mickael Morlet-Rivelli (psychologue clinicien)	Posture et distanciation				4
	Jérémy Thomas (psychologue du travail, docteur)	Management des télétravailleurs				8
	<b>UE35 TECHNIQUES D'INTERVENTION PROF.</b>		<b>6</b>			<b>90</b>
<b>EC1</b>	<b>RPS/QVT et audit psychosocial</b>		<b>3</b>	<b>ET 2h</b>	<b>ET 2h</b>	<b>50</b>
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	Ethique et déontologie				3
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	Accompagnement du changement				3
	Delphine Deguerne (Psychologue consultante)	Prévention secondaire (analyse demande et formations)				8
	Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi (MCF URCA)	Prévention primaire (Diagnostic, Politiques QVT)				8
	Delphine Deguerne (Psychologue consultante)	Prévention tertiaire et préconisations				7
	Delphine Deguerne (Psychologue consultante)	Consultation de souffrance au travail				6
	Tayfun Cakir (Conseiller prévention rectorat)	Les RPS dans la fonction publique				8
	Alexandrine Bif (Psychologue GRETA)	Bilans de compétences : Reconversion				7
<b>EC2</b>	<b>Dispositifs d'interventions professionnelles</b>		<b>3</b>	<b>DO</b>	<b>DO</b>	<b>40</b>
	Camille Chevaillaud (psychologue GRETA)	Méthode d'intervention et d'insertion 1				10
	Alexandrine Bif (Psychologue GRETA)	Bilans de compétences : Principes				8
	Olivia Coursier (psy., chargée Mission AGEFIPH)	Insertion publics en sit. de handicap				4
	Sylvain Caruana (MCF URCA)	Appels d'offres en insertion professionnelle				6
	Laura Gudéfin (Psychologue CIO et GRETA)	Orientation des jeunes				6
	Delphine Deguerne (Psychologue consultante)	Réforme formation continue				6
		<b>Total semestre 3</b>	<b>30</b>	<b>S 9</b>		<b>329</b>
	<b>SEMESTRE 4</b>		<b>Coef</b>	<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>	<b>Présentiel</b>
	<b>UE41 STAGE PROFESSIONNEL 500h</b>		<b>12</b>	<b>SDO</b>	<b>SDO</b>	<b>12</b>
	<b>UE42 STAGE LABORATOIRE</b>		<b>6</b>	<b>DO</b>	<b>DO</b>	<b>12</b>
	<b>UE43 MEMOIRE RECHERCHE APPLIQUEE</b>		<b>12</b>	<b>SDO</b>	<b>SDO</b>	<b>12</b>
		<b>Total année 2</b>	<b>60</b>			<b>365</b>

\* Ces cours sont mutualisés avec les adultes en formation du GIP Formation Continue et auront lieu au GIP



## Semestre 9

### UE31 : Psychologie sociale appliquée à l'insertion professionnelle

#### **EC1 Psychologie sociale**

- **Présentation de soi (10h), Régis LEFUEVRE**

Ce cours présentera les principales stratégies de gestion d'impression à l'œuvre dans nos vies professionnelles et le type de valeur sociale qu'elles permettent de communiquer. On statuera ainsi sur le caractère adapté ou non de certains modes d'autoprésentation en fonction du contexte. On présentera également quelques variables différentielles en termes de compétences autoprésentationnelles et les liens existants avec la performance professionnelle perçue ou la satisfaction au travail.

- **Motivation (8h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

L'objectif de cet enseignement est de cerner les enjeux motivationnels dans différents contextes dont celui du travail. Ce cours reviendra notamment sur différents modèles de compréhension de la motivation au travail, puis explorera tout particulièrement les apports de la théorie de l'autodétermination (son histoire, ses différents champs d'application, ses principaux enseignements). Les antécédents et conséquences de la motivation seront étudiés. Au travers d'ateliers (CM) et de l'étude d'articles scientifiques récents (TD), des enseignements applicatifs et pratiques seront identifiés. Ce cours sera en partie (5h CM) mutualisé avec le GIP FC.

- **Conséquences psychologiques du chômage 1 (6h), Martin ROBION**

L'objectif de ce cours est de présenter les différents modèles expliquant le vécu et les réactions au chômage afin de mieux en comprendre les aspects existentiels et les difficultés de gestion. Ce cours, mutualisé avec les adultes en formation du GIP FC aura lieu au GIP FC.

- **Conséquences psychologiques du chômage 2 (8h), Dimitri VOISIN**

La situation de chômage menace l'intégrité du Soi. Face à toute menace, les individus en situation de chômage doivent mettre en place des stratégies de coping. Certaines de ses menaces peuvent parfois amener ces personnes à se détourner du travail. L'objectif de ce cours est de percevoir les menaces auxquelles les personnes en situation de chômage sont confrontées pour pouvoir contourner les stratégies de coping spontanément utilisées (ex : auto-handicap).

- **Pouvoir et Leadership (8h), Régis LEFUEVRE**

Ce cours approfondira les questions de satisfaction et bien-être au regard des styles de leadership. Il repose sur les connaissances acquises en première année de master.

Modalités d'évaluation : examen terminal 2 heures, sujet tiré au sort parmi les 4 interventions

#### **EC2 Santé et bien-être professionnel**

- **Modèles de pathologie au travail (5h), Sophie BERJOT**

Seront abordés (rapidement car normalement vus en première année de master) durant ce cours les principaux modèles de la santé au travail (e.g., JDR, modèle transactionnel) ainsi que les modèles du burnout qui seront vus plus précisément. L'objectif est de bien connaître les modèles mais également les symptômes de façon à pouvoir diagnostiquer de façon différentielle un trouble psychologique lié au travail (workaholism, dépression, anxiété, burnout).

- **Psychologie positive et Préconisations en RPS (12h), Sophie BERJOT**

L'objet de ce cours est de présenter et tester quelques techniques /préconisations qui peuvent être utiles en prévention tertiaire basées sur les recherches de psychologie positive, dont la méditation pleine conscience. Ce cours, mutualisé avec les adultes en formation du GIP FC aura lieu au GIP FC.

- **Justice organisationnelle, engagement et reconnaissance (9h), Sylvain CARUANA**

Cet enseignement fait suite aux éléments de justice organisationnelle introduits en Master 1. Nous étudierons les antécédents et les conséquences de la justice organisationnelle appliquée aux situations de recrutement, de licenciement et de manière plus générale, au management. Nous mettrons ensuite l'accent sur le concept de reconnaissance au travail afin d'en présenter les modèles principaux ainsi que les applications et préconisations qui en découlent. Il s'agira également, sur la base des enseignements théoriques et des recommandations issues de la littérature, de réfléchir à la création d'une formation à la justice et à la reconnaissance au travail.

Modalités d'évaluation : examen terminal 2 heures, sujet tiré au sort parmi les interventions

## EC3 Ingénierie

- **Ingénierie -1 (12h), Sylvain CARUANA**

Ce cours a pour but de se familiariser avec la démarche de l'ingénierie psychosociale (IPS). Nous analyserons d'abord quelques problématiques rencontrées dans l'accompagnement vers l'emploi (par les consultants) ou la formation ainsi que les réponses et méthodes d'évaluation proposées à l'aide de l'IPS. Nous analyserons plus en détail les bases d'une intervention psychosociale dont le but est de sensibiliser les demandeurs d'emploi à l'existence de normes de jugement. Enfin, nous travaillerons également sur quelques interventions menées face à des problématiques organisationnelles. De façon plus générale, l'objectif sera d'amener les étudiants à être en mesure de construire les bases d'une intervention psychosociale et d'en évaluer les bénéfices éventuels.

- **Ingénierie -3 (12h), Dimitri VOISIN**

Les publics « précaires » sont sévèrement plus touchés par le chômage que d'autres catégories sociales. Cette population se caractérise par un très faible niveau d'éducation. Par conséquent, les emplois demandés par ces publics ne nécessitent pas ou peu de qualification. Malgré les faibles exigences des postes, les conseillers en insertion professionnelle rencontrent des difficultés à recruter (ex : problèmes de turnover). Ce cours a pour objectif dans un premier temps de mettre en évidence les mécanismes psycho-sociaux freinant l'insertion professionnelle des publics « précaires ». Fort de ce constat, dans un second temps, l'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) sera proposée comme solution alternative pour recruter des publics précaires.

Modalités d'évaluation : Contrôle continu, 2 notes, sous la forme de dossiers.

## UE32 : Méthodologie psychosociale et statistiques

### EC1 Pratiques de l'entretien

- **Entretien de prévention et accompagnement : Adapter et tenir sa posture en intervention(7h), Christelle HALIPRE**

L'objectif de cette intervention est d'apprendre à prendre conscience de ses propres émotions et savoir les gérer durant une intervention RPS, de comprendre, recevoir et accompagner les émotions de son interlocuteur pour in fine pouvoir mener à bien son intervention. L'application serait faite via des jeux de rôles.

- **Entretiens de restitution de test (10h), Ingrid GODON**

Ce module traitera de l'utilisation d'outils à caractère psychotechniques dans les démarches d'orientation et d'insertion. Au-delà de la construction de l'outil d'un point de vue théorique comme statistique, l'idée sera que les étudiants puissent entrevoir l'éventail de tests existants sur le marché et leurs utilités en fonction des situations rencontrées. Il sera également proposé à l'étudiant d'administrer des tests, les corriger et s'initier à leur interprétation. L'étudiant sera confronté à des cas pratiques et des jeux de rôles pour mieux comprendre ce qui se joue dans une situation d'évaluation.

- **Entretiens motivationnels (10h), Laurence FUSTE, Consultante en développement personne**  
- L'Entretien Motivationnel (8h) : Lorsqu'il est question d'un changement de comportement. Lorsque l'on est face à une personne ambivalente au regard d'un futur changement. Lorsque l'on veut aider à la préparation au changement de comportement. Faire baisser les résistances. L'objectif : Accompagner le changement

- **Focus group (8h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

Ce cours proposera une introduction à la méthode d'entretien collectif qu'est le focus group. Il abordera les intérêts que présente cette méthode et les points de vigilance qui y sont associés. Les objectifs d'un focus group, la méthodologie pour conduire ce type d'entretien, et les aspects relatifs à la posture du conducteur seront également présentés et mis en application au travers de mises en situation. L'objectif est, qu'à l'issue de cet enseignement, les étudiant-e-s soient en mesure de mener un focus group.

- **Entretiens de projets (6h), Pascale SENECHAL**

L'objectif de ce module est d'aborder l'entretien comme un outil fondamental dans l'élaboration de projets. L'entretien d'accompagnement fait partie d'un ensemble plus large souvent nommé « entretien d'aide ». Plusieurs techniques seront présentées (entretien d'explicitation, entretien d'analyse de l'activité, entretien d'aide à la décision) et appréhendées au travers des études de cas et des mises en situation.

Modalités d'évaluation : Contrôle continu, 2 notes, sous la forme d'un classeur de méthodologie à rendre en fin de semestre. Deux parties seront tirées au sort et évaluées pour leur pertinence/aspect pratique.

## EC2 Outils d'évaluation

- **Questionnaires et concepts santé au travail (8h), Sophie BERJOT**

L'objectif de cet enseignement est de présenter les principaux modèles du burnout et leurs modalités d'évaluation. Nous aborderons également d'autres outils d'évaluation de la santé psychologique ainsi que leurs mesures.

- **Psychopathologie : rappels (4h), Céline STINUS**

Ce cours a pour objectif de faire un rapide rappel des principales psychopathologies avec un focus sur celles particulièrement pertinentes en situation de travail.

- **Construction d'outils et validité (12h), Sophie BERJOT**

L'objectif de cet enseignement est de se familiariser avec la construction d'outils et ses difficultés liées 1) à l'opérationnalisation de concepts, et 2) aux contingences du terrain. Le travail se fera en petits groupes. Chaque groupe aura à construire un outil évaluant le stress adapté à un contexte (professionnel ou non) qu'il choisira et à un modèle qu'il choisira parmi les 4 présentés dans la partie d'E. Grebot. Seront au fur et à mesure du cours présentés les points techniques et théoriques indispensables à la réalisation de l'outil.

1. le modèle choisi pour la construction de l'outil et sa justification empirique
2. la présentation de l'outil, des étapes de sa construction et de la justification des choix effectués, avec enfin une conclusion critique (évalué par S. Berjot).

- **Quantifier l'état de stress (6h), Fabien LEGRAND**

Après quelques rappels historiques et conceptuels concernant la notion de « stress », l'essentiel du cours portera sur la description des modifications hormonales accompagnant l'état de stress. Les techniques de mesure des concentrations hormonales dans les fluides biologiques seront présentées, et leur utilisation en tant qu'indicateur quantitatif de stress sera évoquée. L'importance des facteurs émotionnels et du soutien social dans les variations de ces réponses hormonales au stress sera explorée en détails. Enfin, ce cours sera conclu par une discussion des liens établis par la littérature entre l'état stress et différentes maladies, avec un accent particulier porté sur le rôle médiateur du système immunitaire.

Modalités d'évaluation : Dossier, sous la forme d'un compte rendu d'étapes de construction d'un outil (1 note), ancré théoriquement (1 note)

## UE33 : Pré-professionnalisation

### EC1 : Anglais

- **I/O psychology (18h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

L'objectif de cet enseignement, intégralement dispensé en anglais, sera de favoriser l'expression orale des étudiants en développant leur capacité à parler de leur discipline, de leurs compétences, et de leur future profession en langue anglaise, au travers notamment de l'étude de textes en anglais, d'échanges, et de l'élaboration participative d'un lexique professionnel.

Modalités d'évaluation : Contrôle continu (Présentation orale + Examen écrit)

### EC2 : Statistique / informatique

- **Statistique et Informatique (6h), Fabien LEGRAND**

Durant ces cours, les étudiants aborderont sur logiciel les principales notions statistiques utiles pour la recherche (e.g., anova, manova, ancova, analyse factorielle, analyse en cluster).

Modalités d'évaluation : Examen sur machine, 2 heures (1 note).

## UE34 : Connaissance et gestion des organisations

### EC1 Connaissance de l'environnement

- **Nouvelles formes de management (4h), Delphine DEGUERNE, psychologue**

Le monde du travail est en perpétuelle évolution et les modes de management également. Avec l'apparition des RPS, l'arrivée de la génération Y en entreprise (...), les managers ont dû s'adapter... et innover en matière de gestion d'équipe. Le rôle du psychologue du Travail est de connaître ces nouvelles formes de management, de former, de conseiller les managers et/ou de proposer des actions de préventions ou de corrections adaptées...

- **Psychologie des organisations appliquée (14h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité du cours de première année de Master et vise la mise en application concrète des grilles de lecture théoriques acquises en Master 1. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à se replonger dans leurs cours de M1 (Psychologie des organisations, Psychologie de la santé au travail, Conduite d'entretien) en amont de ce cours de M2.

- **Aspects médicaux et légaux RPS (6h), Véronique SIENTZOFF**

- Système de santé au travail :
  - o Organisation générale
  - o Services de santé au travail
  - o Acteurs de l'entreprise
  - o Intervenants externes (IPRP)
  - o Santé – Aptitude
  - o Données générales
  - o Cas des "RPS"
- Maladies Professionnelles - Handicap – Travail
- Invalidité / travailleur handicapé - Agefiph - Cap emploi ...

- **Gestion des risques, document unique (9h), Nicolas LOMBART**

- Les missions de la Carsat ; complémentarités avec les autres préventeurs
- La notion de risque selon les services prévention de la Sécurité Sociale
- Les principaux risques auxquels sont exposés les travailleurs
- Le contexte général de l'évaluation des risques
- Le document unique :
  - o principes et exemples
  - o comment y intégrer les risques psychosociaux ?

- **Droit du travail (7h), Maître Benjamin CHAUVEAUX**

Cette intervention aura pour objectif de présenter les aspects juridiques liés aux risques psychosociaux (« RPS ») ainsi que les aspects juridiques de la protection contre la souffrance psychologique au travail.

Modalités d'évaluation : Examen terminal, 2 heures, tirage au sort du sujet parmi les intervenants

## EC2 Gestion des groupes

- **Management des groupes salariés (9h), Delphine DEGUERNE**

Le Psychologue peut être amené à animer de sessions de formation ou de sensibilisation (notamment en RPS, QVT ou insertion professionnelle) en INTER et/ou en INTRA entreprise. Ce cours présentera les différents cas de « dérive » possibles et les règles de fonctionnement nécessaires de définir avant, pendant et parfois après des sessions collectives, afin de mettre de la « sécurité mentale » auprès des personnes concernées et auprès de l'animateur du groupe lui-même.

- **Connaissance des publics (3h), Alexandrine BIF et Camille CHEVAILLAUD**

L'objectif de ce cours est de passer en revue les différents publics que le psychologue conseiller en insertion peut rencontrer et d'aborder leurs spécificités, ainsi que les implications dans la leur prise en charge en tant que groupe.

- **Posture et distanciation (4h) : Mickael MORELET-RIVELLI**

L'objectif de ce cours est de faire un retour sur la posture du psychologue en institution et en situation de groupe.

- **Management des télétravailleurs (4h), Jérémy THOMAS**

Ce cours s'intéressera aux contraintes et ressources professionnelles spécifiques au contexte de télétravail. Plus particulièrement, l'accent sera mis sur le management dans le contexte spécifique du télétravail et sur les leviers d'action susceptibles de favoriser le fonctionnement individuel optimal des télétravailleurs (e.g., motivation, santé psychologique, comportements).

Modalités d'évaluation : Contrôle continu

## UE35 : Techniques d'interventions professionnelles

### **EC1 Risques psychosociaux, qualité de vie au travail et audit psychosocial**

- **Ethique et déontologie (3h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

L'objectif sera de sensibiliser les étudiant·e·s aux enjeux éthiques et déontologiques du métier de psychologue. Il s'agira notamment, au travers d'ateliers, de se familiariser aux éléments clés du Code de déontologie des psychologues, à sa traduction pratique, et à certains points de vigilance.

- **Accompagnement du changement (3h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

Les organisations du travail sont soumises à de constantes évolutions. Ces changements forcent les organisations et les individus à s'adapter, pouvant créer de l'incertitude et une variété de réactions individuelles (de la résistance à l'adhésion au changement), qu'ils soient planifiés ou non. L'objectif de cet enseignement sera de sensibiliser les étudiant·e·s aux principes clés de l'accompagnement du changement.

- **Prévention secondaire (8h), Delphine DEGUERNE**

A travers un cas pratique basé sur une demande réelle d'intervention, il sera proposé aux étudiants de :

- élaborer un guide d'analyse de la demande d'un client
- simuler un entretien d'analyse de la demande
- travailler sur l'analyse d'un appel d'offre (informations essentielles, analyse des attentes du client, des objectifs opérationnels...)
- réfléchir à une proposition cohérente

De plus, sera proposé la lecture d'un article comme base d'échange et de débat sur les différentes approches et pratiques des consultants, en matière de RPS.

- **Prévention primaire (8h), Tiphaine HUYGHEBAERT-ZOUAGHI**

L'objectif sera de comprendre ce à quoi renvoie le niveau primaire de la prévention en contexte organisationnel. L'attention sera brièvement portée sur diverses interventions permettant d'agir au niveau primaire, et sur la démarche de déploiement de ce type d'intervention.

- **Prévention tertiaire et préconisations (7h), Delphine DEGUERNE**

Depuis l'émergence des RPS, les psychologues du travail sont particulièrement sollicités pour agir sur leur prévention et leur traitement. En compléments des apports théoriques indispensables, ce cours aborde les actions possibles à mettre en place pour intervenir auprès des salariés et des organisations de travail.

Des vidéos, des études de cas et de petites mises en situation seront proposées, ainsi que la lecture de certains ouvrages et articles orientés particulièrement sur la prévention tertiaire des RPS.

- **La consultation de souffrance au travail (6h), Delphine DEGUERNE**

Il s'agira de montrer l'apport de la psychologie du travail et des organisations dans la prise en charge psychosociale des salariés en souffrance au travail. Après un bref historique sur l'origine de la consultation souffrance au travail, nous présenterons cette pratique dans le champ de la prévention des RPS : définition de la souffrance au travail (description des différentes formes), analyse de la demande du commanditaire et mise en place du dispositif de prise en charge, Rôle du psychologue du travail dans le lancement et la mise en œuvre de cet accompagnement : postures et mode d'approche utilisée en référence à des interventions sur le terrain. Travail pluridisciplinaire avec les autres acteurs clés de la prévention pour intégrer la consultation de souffrance au travail dans la démarche globale de prévention des RPS.

- **Les RPS dans la fonction publique (8h), Tayfun CAKIR**

Trois chapitres seront abordés durant ce cours :

- 1- Le code du travail et le code de la fonction publique
- 2- L'organisation de la santé et la sécurité dans la fonction publique
- 3- Les risques psychosociaux et la fonction publique

- **Bilans de compétence et reconversion professionnelle (7h), Alexandrine BIF**

Ce module s'intéressera à la conduite d'entretiens individuels dans le cadre d'un questionnement professionnel (reconversion ou évolution professionnelle). Quelles sont les dernières évolutions légales et quelles sont les prestations existantes pour de tels accompagnements ? Zoom sur le bilan de compétences : quelles sont ses différentes phases et que dit la loi ? Comment accompagner un individu dans la définition de son projet professionnel ? Comment conduire un entretien ? Quelles sont les techniques que l'on peut utiliser pour mener des entretiens individuels ? Quelles méthodes le psychologue de l'insertion peut-il.elle mobiliser pour rendre l'accompagnement individuel optimal ?

Ce module permettra de maîtriser les enjeux et bénéfices d'un tel accompagnement dans le cadre professionnel lié à la recherche d'une qualité de vie plus globale. L'objectif sera d'identifier les prestations existantes tout en amenant les étudiants à construire leurs propres outils pour mener des entretiens individuels de définition de projet professionnel.

Modalités d'évaluation : Examen terminal, 2 heures

## EC2 Dispositifs d'intervention professionnelle

- **Méthode d'intervention et d'insertion (10h)**, Camille CHEVAILLAUD, **et Bilan de compétences (principes) (8h)**, Alexandrine BIF

Ce module s'intéressera à la conduite de projet en formation favorisant l'insertion : Comment construire un projet de formation ? Comment analyse-t-on un cahier des charges ? Quelles méthodes d'intervention le psychologue de l'insertion doit-il mobiliser pour favoriser l'insertion des bénéficiaires ? Que doit-il prendre en considération ? Comment adapter son approche en fonction de la typologie du public accompagné ?

Ce module sera l'occasion de créer une séance de formation autour d'une thématique qui répondra à une problématique identifiée au regard d'un cahier des charges et en concertation avec une équipe pédagogique du GRETA de la Marne. Une mise en situation professionnelle sera réalisée par les étudiants qui encadreront un groupe de stagiaires de la formation continue.

Ce projet s'intègre également dans le cadre du partenariat avec le GRETA de la Marne.

- **Insertion des publics en situation de handicap (4h)**, Olivia COURSIER (4h)

L'objectif de cette intervention est de présenter les spécificités du public en situation de handicap et des dispositifs dans lesquels ils peuvent être insérés. Elle se déroulera en trois parties :

- Partie 1 : Notions générales autour du handicap (cadre légal, définition, notion de compensation, modalités et techniques de compensation)
  - Partie 2 : Les intervenants et dispositifs mobilisables (rôle et missions de l'Agefiph et ses partenaires pour l'emploi des PH, focus sur le maintien dans l'emploi, quelques aides et prestations mobilisables, et la reconnaissance du handicap)
  - Partie 3 : Comment faciliter la prise en compte du handicap dans les entreprises? (offre en direction des employeurs, démarche de diagnostic, rôle de Référent Handicap)
- **Appels d'offre en insertion (6h)**, Sylvain CARUANA

Cet enseignement vise à se familiariser avec les appels d'offres dans le milieu de l'insertion professionnelle. Il s'agira de présenter la démarche et les types d'appels d'offres auxquels les structures peuvent être amenées à répondre. Via une mise en situation sur un cas concret, des conseils seront donnés quant à la manière de répondre.

- **Orientation des jeunes (6h)**, Laura GUDEFIN

Ce cours se centrera sur l'orientation des jeunes, aussi bien sur l'aspect individuel du suivi que sur l'utilisation des outils d'évaluation utilisés dans les CIO. Un parallèle sera également fait sur les différences entre suivi des jeunes et suivi des demandeurs d'emploi.

- **Réforme de la formation continue (6h)**, Delphine DEGUERNE

Ce module vise à présenter la loi, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui réforme en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Cette loi modifie en profondeur la gouvernance et le financement de notre système de formation et les étudiants doivent connaître les différents dispositifs pour mieux appréhender le marché du travail.

Modalités d'évaluation : Dossier et Dispositif en situation



# Semestre 10

## UE 16 Stage professionnel

L'objectif est de pouvoir acquérir l'expérience de terrain nécessaire à la finalisation de la formation et de pouvoir mettre en acte les acquis théoriques et méthodologiques obtenus jusque-là.

Les stages sont supervisés par un tuteur psychologue (sur le terrain) et un tuteur universitaire (l'un des encadrants présentés ci-après). Leur rôle est de suivre, tout au long du stage de M2 (de 500h) les étudiants et de voir avec eux la mission qu'il leur est confiée (si elle est en adéquation avec le master et la psychologie sociale), de discuter des éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer sur leur lieu de stage et du positionnement qu'ils adoptent.

### Regroupements

Un premier regroupement aura lieu au début du second semestre (janvier-février). Son objectif sera de présenter l'état d'avancement du mémoire de recherche. Il se déroulera sur une demi-journée au cours de laquelle les étudiants feront une présentation ppt de leur mémoire et des questions qu'ils pourraient avoir concernant ce mémoire.

Un second regroupement aura lieu en février-mars et aura pour objet le stage et la présentation des missions telles qu'elles ont été définies à cette date. Les étudiants feront également une présentation ppt de leur lieu de stage et de leur mission.

Le titre de psychologue est un titre protégé (loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 - voir [www.psychologuesdefrance.info](http://www.psychologuesdefrance.info)). Pour faire usage de ce titre, la personne doit être titulaire (dans le cas le plus simple) de la Licence (L3) et du Master 1 (Maîtrise) de psychologie ET d'un Master 2 professionnel de psychologie ou d'un Master 2 recherche de psychologie comportant un stage professionnel d'une durée minimale totale de 500 heures en conformité avec l'arrêté du 19 mai 2006 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de Master.

Ce stage est placé sous une double responsabilité : celle d'un enseignant chercheur de l'équipe pédagogique du Master 2 (tuteur universitaire) et celle d'un psychologue praticien référent habilité (exerçant depuis au moins 3 ans) et il se déroule auprès d'un professionnel.

Directeurs de mémoire professionnel (universitaires) :

Sophie Berjot, Pr  
Sylvain Caruana, MCF  
Delphine Deguerne, psychologue, MAST  
Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi, MCF  
Régis Lefeuvre, MCF

Tout stage doit faire l'objet d'une « convention de stage » liant par signatures les responsables universitaires, les responsables garants du stage et l'étudiant-e lui-elle-même. **Le-la stagiaire ne peut aller sur son lieu de stage tant que les conventions ne sont pas signées.**

Au **minimum 2 semaines avant le début du stage**, les conventions de stage doivent être déposées, **une fois complétées et signées par les différentes parties**, au secrétariat du Master de Psychologie (aux horaires d'ouverture) pour signature par la direction de l'UFR Lettres et Sciences Humaines.

La convention de stage est **valable pour une durée spécifique** : l'étudiant-e ne peut aller sur le lieu de stage au-delà de la date de fin de stage. Si nécessaire, il-elle peut demander une prolongation de stage auprès du secrétariat.

Pour télécharger la convention pour un stage en France (à remplir en 3 exemplaires) :

A partir du site du département (Rubrique M2 I-RPS / Informations pratiques pour les étudiant-e-s du M2 I-RPS). Les conventions y sont déjà pré-remplies.

Pour télécharger la convention pour un stage à l'étranger (à remplir en 4 exemplaires) :

A partir du site de l'URCA [www.univ-reims.fr](http://www.univ-reims.fr), se connecter sur le bureau virtuel puis : Intranet > Vie étudiante > Les formulaires > Convention de stage à l'étranger.

Pour télécharger la convention pour un stage en laboratoire (à remplir en 3 exemplaires) :

A partir du site du département (Rubrique M2 I-RPS / Informations pratiques pour les étudiant-e-s du M2 I-RPS). Les conventions y sont déjà pré-remplies.

Pour valider le stage, outre le respect de la durée minimale, l'étudiant doit rédiger et soutenir un rapport de stage dégageant l'expérience professionnelle qu'il a acquise durant le stage. Le jury de soutenance est composé de l'enseignant-chercheur tuteur de l'étudiant, du professionnel et du psychologue praticien ayant encadré le stage (il peut s'agir ou non de la même personne selon les cas) et d'un enseignant-chercheur du Master. Un certificat de validation de stage est délivré en même temps que le diplôme de Master 2 donnant la possibilité d'obtenir le titre de psychologue.

Depuis 2003 (Circulaire DHOS/P 2/DREES n°2003-143 du 21 mars 2003), afin de renforcer la protection du titre de psychologue et d'assurer celle des usagers, les psychologues, dans le mois qui suit leur entrée en fonction, doivent faire enregistrer leur diplôme auprès des services de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) de leur département d'exercice afin d'obtenir un numéro ADELI.

Pour en savoir plus sur la législation de la profession de psychologue :  
Site de la Société Française de Psychologie (SFP) : <http://www.sfpsy.org/index.htm>

## **UE 17 Stage de recherche**

L'objectif est de mieux connaître les activités de recherche d'un laboratoire et d'acquérir un certain nombre de méthodes et de techniques importantes avant d'aborder éventuellement un doctorat. Une liste de missions de psychologie appliquée est proposée en début d'année. Les étudiants, par groupe, se positionnent pour prendre en charge et mener à bien 3 à 4 missions. Chacune est supervisée par une membre de l'équipe pédagogique.

**Les étudiants sont également conviés aux séminaires du C2S :**

Consulter le programme en début d'année sur le site internet du laboratoire : [agenda du C2S](#).

## **UE 18 Travail de recherche (TER)**

Enseignant responsable : Sophie BERJOT

### Objectifs

L'objectif pour l'étudiant est de réaliser une recherche allant de l'identification d'une problématique au compte-rendu final de l'étude répondant à la problématique.

### **Mémoire recherche :**

Directeurs de recherche des travaux de Master 2 (voir leurs thématiques de recherche sur [www.univ-reims.fr/c2s](http://www.univ-reims.fr/c2s) et leurs thématiques d'encadrement en début de document) :

Sophie Berjot, Pr  
Sylvain Caruana, MCF  
Régis Lefeuvre, MCF  
Tiphaine Huyghebaert-Zouaghi, MCF  
Dimitri Voisin, MCF

Le mémoire de recherche sera à soutenir devant un jury composé du directeur de recherche et d'un autre membre de l'équipe de recherche. La présentation devra être de 10 minutes, illustrée d'un PowerPoint, et sera suivie de questions de la part du jury.

### **Poursuite en thèse de Doctorat :**

Les étudiants de Master 2 souhaitant poursuivre leurs études en thèse devront se manifester au plus tôt pour déposer un projet de thèse et bénéficier d'un éventuel financement (allocation de recherche, CIFRE, etc.).



## VI- Annexe :

# CODE DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

De mars 1996, actualisé en février 2012, actualisé en 2021

Version consolidée au 9 septembre 2021

Le présent Code est la version actualisée du Code 1996 (actualisé en mars 2012). Il a été signé le 5 juin 2021 par 21 organisations, réunies dans le CERéDéPsy (Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues) : AEPU, AFPEN, AFPTO, ANPEC, ANPsyCT, APsyEN, Collectifs des psychologues UFMICT-CGT Santé Action Sociale, Collectif des PsyEN du SE UNSA, Collectif des PSYEN du SNES-FSU, Collectif des psychologues du SNUIPP FSU, CNCDP, CPCN, FENEPSY, FFPP, OFPN, PELT, PSYCLIHOS, Reliance et travail, SFP, SNP, SPPN.



### Code de Déontologie des psychologues 2021

**Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action de la·du psychologue.**

## PRÉAMBULE

L'usage professionnel du titre de psychologue est défini par l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 complété par l'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 qui fait obligation aux psychologues de s'inscrire sur les listes ADELI. Le présent code de déontologie s'applique aux personnes titulaires du titre de psychologue, quels que soient le mode et le cadre d'exercice, y compris celui de la recherche et de l'enseignement. Il engage aussi l'ensemble des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs en psychologie de la 16ème section du Conseil National des Universités, qui contribuent à la formation initiale et professionnelle des psychologues. Il engage également les étudiant·e·s en psychologie, notamment dans le cadre des stages en formation initiale ou professionnelle. Le respect de ces règles vise à protéger le public des mésusages de la psychologie. Les organisations professionnelles signataires du présent Code s'emploient à s'y référer et à le faire connaître. Elles apportent, dans cette perspective, soutien et assistance à leurs membres.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

La complexité des situations psychologiques s'oppose à l'application automatique de règles. Le respect du présent code de déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement dans l'application et le respect des grands principes suivants :

### Principe 1 : Respect des droits fondamentaux de la personne

La·le psychologue réfère son exercice aux libertés et droits fondamentaux garantis par la loi et la Constitution, par les principes généraux du Droit communautaire et par les conventions et traités internationaux. Elle·il exerce dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa liberté. La·le psychologue s'attache à respecter l'autonomie de la personne et en particulier son droit à l'information, sa liberté de jugement et de décision. Toute personne doit être informée de la possibilité de consulter directement la·le psychologue de son choix.

## **Principe 2 : Respect de la vie privée, du secret professionnel, de la confidentialité**

La·le psychologue est soumis·e à une obligation de discrétion. Elle·il s'astreint au secret professionnel et à la confidentialité qui doivent être garantis dans ses conditions d'exercice. En toutes circonstances, elle·il en informe les personnes concernées et recherche leur consentement éclairé. Elle·il respecte le principe fondamental que nul ne peut être contraint de révéler quoi que ce soit sur lui-même.

## **Principe 3 : Intégrité et probité**

En toutes circonstances, la·le psychologue respecte les principes éthiques, les valeurs d'intégrité et de probité inhérents à l'exercice de sa profession. Elle·il a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique. Elle·il prend en considération les utilisations qui pourraient être faites de ses interventions et de ses écrits par des tiers.

## **Principe 4 : Compétence**

La·le psychologue tient sa compétence :

- ▶ de connaissances théoriques et méthodologiques acquises dans les conditions définies par l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 modifiée, relative à l'usage professionnel du titre de psychologue ;
  - ▶ de l'actualisation régulière de ses connaissances ;
  - ▶ de sa formation à discerner son implication personnelle dans l'approche et la compréhension d'autrui.
- Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières. Elle·il définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de son expérience. Il est de sa responsabilité déontologique de refuser toute intervention lorsqu'elle·il sait ne pas avoir les compétences requises. Quels que soient le contexte de son intervention et les éventuelles pressions subies, elle·il agit avec prudence, mesure, discernement et impartialité.

## **Principe 5 : Responsabilité et autonomie professionnelle**

Dans le cadre de sa compétence professionnelle et de la nature de ses fonctions, la·le psychologue est responsable, en toute autonomie, du choix et de l'application de ses modes d'intervention, des méthodes ou techniques qu'elle·il conçoit et met en œuvre, ainsi que des avis qu'elle·il formule. Elle·il défend la nécessité de cette autonomie professionnelle inhérente à l'exercice de sa profession notamment auprès des usagers, employeurs ou donneurs d'ordre. Au préalable et jusqu'au terme de la réalisation de ses missions, elle·il est attentif·ve à l'adéquation entre celles-ci et ses compétences professionnelles.

Elle·il peut exercer différentes missions et fonctions. Il est de sa responsabilité de les distinguer et de faire distinguer leur cadre respectif.

## **Principe 6 : Rigueur et respect du cadre d'intervention**

Les dispositifs méthodologiques mis en place par la·le psychologue répondent aux objectifs de ses interventions, et à eux seulement. Les modes d'intervention choisis et construits par la·le psychologue doivent pouvoir faire l'objet d'une explicitation raisonnée et adaptée à son interlocuteur, ou d'une argumentation contradictoire avec ses pairs de leurs fondements théoriques et méthodologiques.

## TITRE I - EXERCICE PROFESSIONNEL

### CHAPITRE I DÉFINITION DE LA PROFESSION

**Article 1 :** La·le psychologue fait état de son titre de psychologue dès lors qu'elle·il exerce du fait de sa profession à titre libéral, en tant qu'agent·e du secteur public, salarié·e du secteur privé, associatif ou à titre bénévole.

**Article 2 :** La mission fondamentale de la·du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur les composantes psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte.

**Article 3 :** Ses champs d'intervention, en situation individuelle, groupale ou institutionnelle, relèvent d'une diversité de missions telles que : la prévention, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise, le soin, la psychothérapie, l'accompagnement psychologique, le conseil, l'orientation, l'analyse du travail, le travail institutionnel, la recherche, l'enseignement de la psychologie, la formation.

### CHAPITRE II CONDITIONS D'EXERCICE

**Article 4 :** Qu'elle·il exerce seul·e ou en équipe pluriprofessionnelle, la·le psychologue fait respecter sa spécificité professionnelle. Elle·il respecte celle des autres.

**Article 5 :** En toutes circonstances, la·le psychologue fait preuve de mesure, de discernement et d'impartialité. La·le psychologue accepte les missions qu'elle·il estime compatibles avec ses fonctions et ses compétences dans le respect du présent Code. Si elle·il l'estime utile, elle·il peut orienter les personnes ou faire appel à d'autres professionnels.

**Article 6 :** L'exercice professionnel de la·du psychologue nécessite une installation appropriée dans des locaux adéquats et qui garantissent la confidentialité. La·le psychologue dispose de moyens suffisants et adaptés à ses actes professionnels et aux publics auprès desquels elle·il intervient. Elle·il protège contre toute indiscretion l'ensemble des données concernant ses interventions, quels qu'en soient le contenu et le support.

**Article 7 :** La·le psychologue est tenu au secret professionnel dans les conditions et les limites des dispositions du code pénal (articles 226-13 et 226-14). Le secret professionnel couvre tout ce dont la·le psychologue a connaissance dans l'exercice de sa profession : ce qui lui est confié comme ce qu'elle·il voit, entend ou comprend.

**Article 8 :** Dans tout échange entre professionnels ayant pour objet l'examen de personnes ou de situations, la·le psychologue partage uniquement les informations strictement nécessaires à la finalité professionnelle, conformément aux dispositions légales en vigueur. En tenant compte du contexte, elle·il s'efforce d'informer au préalable les personnes concernées de sa participation à ces échanges.

**Article 9 :** La·le psychologue recherche systématiquement le consentement libre et éclairé de ceux qui la·le consultent ou qui participent à une évaluation ou une expertise. Elle·il les informe de façon claire et intelligible des objectifs, des modalités, du coût éventuel et des limites de son intervention. Le cas échéant, elle·il leur indique la possibilité de consulter un·e autre praticien·ne.

**Article 10 :** Lorsque l'intervention se déroule dans un cadre d'expertise judiciaire ou de contrainte légale, la·le psychologue s'efforce de réunir les conditions d'une relation respectueuse de la dimension psychique de la personne. Les destinataires de ses conclusions sont clairement indiqués à cette dernière.

**Article 11 :** Dans le cadre d'une pratique auprès d'un·e mineur·e, la·le psychologue s'assure autant que possible de son consentement. Elle·il recherche l'autorisation des représentants légaux dans le respect des règles relatives à l'autorité parentale.

**Article 12 :** La·le psychologue recevant un·e mineur·e, un·e majeur·e protégé·e, une personne vulnérable ou dont le discernement est altéré ou aboli, tient compte de sa situation, de son statut et des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Lorsque la personne n'est pas en capacité d'exprimer son consentement, la·le psychologue s'efforce de réunir les conditions d'une relation respectueuse.

**Article 13 :** L'évaluation faite par la·le psychologue porte exclusivement sur des personnes qu'elle·il a elle·lui-même rencontrées.  
La·le psychologue peut s'autoriser à donner un avis prudent et circonstancié dans certaines situations, sans que celui-ci ait valeur d'évaluation.

**Article 14 :** La·le psychologue n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation économique, affective ou sexuelle des personnes qu'elle·il rencontre.

**Article 15 :** La·le psychologue présente ses conclusions de façon claire et adaptée à la personne concernée. Celles-ci répondent avec prudence et discernement à la demande ou à la question posée. Lorsque ces conclusions sont transmises à un tiers, elles ne comportent les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaire. L'assentiment de la personne concernée ou son information préalable est requis.

**Article 16 :** La·le psychologue n'engage pas d'interventions impliquant des personnes auxquelles elle·il est personnellement lié·e. Face à un risque de conflits d'intérêts, la·le psychologue est amené·e à se récuser.

**Article 17 :** Dans le cas de situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité psychique ou physique de la personne qui la·le consulte ou à celle d'un tiers, la·le psychologue évalue avec discernement la conduite à tenir. Elle·il le fait dans le respect du secret professionnel et des dispositions légales relatives aux obligations de signalement. La·le psychologue peut éclairer sa décision en prenant conseil, notamment auprès de confrères ou consœurs expérimenté·e·s.

**Article 18 :** Les documents émanant d'un·e psychologue sont datés, portent son identité, son titre, son numéro d'inscription sur les registres légaux en vigueur, ses coordonnées professionnelles, sa signature ainsi que la·le destinataire et l'objet de son écrit. Seul la·le psychologue auteur·e de ces documents est habilité·e à les signer, les modifier, ou les annuler. Elle·il fait respecter la confidentialité de son courrier postal ou électronique.

**Article 19 :** Dans le cas où la·le psychologue prévoit d'interrompre son activité ou y est contraint·e pour quelque motif que ce soit, elle·il s'efforce d'assurer la continuité de son action. Les documents afférents à son activité peuvent être transmis ou détruits, en respectant les procédures offrant toutes garanties de préservation de la confidentialité.

### CHAPITRE III

#### MODALITÉS TECHNIQUES D'EXERCICE

**Article 20 :** La pratique de la·du psychologue est indissociable d'une réflexion critique portant sur ses choix d'intervention. Elle ne se réduit pas aux méthodes ou techniques employées. Elle nécessite une mise en perspective théorique et éthique de celles-ci.

**Article 21 :** Un des outils principaux de la·du psychologue est l'entretien. Quand, à des fins d'évaluation, de diagnostic, d'orientation ou de sélection, la·le psychologue a recours aux tests, ceux-ci doivent avoir été

scientifiquement validés. Dans l'administration, la correction et l'analyse des résultats de tests, la·le psychologue respecte les principes scientifiques et professionnels acquis pendant sa formation spécifique et en référence aux recommandations de la commission internationale des tests.

**Article 22 :** La·le psychologue est averti·e du caractère relatif de ses évaluations et interprétations et elle·il prend en compte les processus évolutifs de la personne. Elle·il émet des conclusions contextualisées et non réductrices concernant les ressources psychologiques et psychosociales des individus ou des groupes.

**Article 23 :** La·le psychologue recueille, traite, classe et archive ses notes personnelles et les données afférentes à son activité de manière à préserver la vie privée des personnes en garantissant le respect du secret professionnel. Lorsque ces données sont utilisées à des fins de publication ou de communication, elles sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat.

**Article 24 :** La·le psychologue privilégie la rencontre effective à toute forme de communication à distance. Cependant, lorsqu'elle·il a recours à cette dernière, elle·il doit rester personnellement identifiable et veiller à sécuriser les échanges. Elle·il utilise les outils et les techniques de téléconsultation en tenant compte des spécificités et des limites de la cyberpsychologie. Elle·il reste attentif à l'évolution des réglementations en vigueur et aux recommandations des organisations internationales de psychologie.

**Article 25 :** La·le psychologue qui exerce en libéral détermine librement ses honoraires avec tact et mesure. Elle·il en informe préalablement les personnes qu'elle·il reçoit et/ou les organisations dans lesquelles elle·il intervient. Elle·il s'assure de leur accord.

## CHAPITRE IV

### RELATIONS DU PSYCHOLOGUE AVEC SES PAIRS

**Article 26 :** La·le psychologue veille au respect de sa profession. Elle·il soutient ses pairs dans leur exercice professionnel, en référence au présent Code dont elle·il veille à l'application et à la défense. Elle·il s'efforce de répondre à leur demande de conseil et d'aide en contribuant notamment à la résolution de problèmes déontologiques.

**Article 27 :** La·le psychologue respecte la pluralité des références théoriques et les pratiques de ses pairs, pour autant qu'elles ne contreviennent pas aux principes généraux du présent Code. Cela n'exclut pas l'éventualité d'une critique argumentée.

**Article 28 :** Lorsque plusieurs psychologues ont connaissance d'intervenir conjointement dans le cadre d'une même situation ou dans un même lieu professionnel, elles·ils se concertent pour préciser la nature et l'articulation de leurs interventions.

**Article 29 :** La·le psychologue agit en toute loyauté vis-à-vis de ses pairs. Elle·il s'interdit tout détournement ou tentative de détournement de clientèle ou de patientèle.

## CHAPITRE V DIFFUSION DE LA PSYCHOLOGIE

**Article 30 :** La·le psychologue a une responsabilité dans ce qu'elle·il diffuse de la psychologie et de l'image de la profession auprès du public et des médias. Elle·il se montre vigilant quant au respect du présent Code dans les conditions de sa participation à tout message diffusé publiquement.

**Article 31 :** La·le psychologue fait preuve de rigueur et circonspection dans sa présentation au public, des méthodes, techniques et outils psychologiques qui lui sont propres. Elle·il veille à rappeler, le cas échéant,

que leur utilisation, instrumentalisation ou détournement par des non-psychologues est illégitime, et peut être source de danger pour le public.

**Article 32 :** La·le psychologue diffuse au public une information sur son activité professionnelle avec mesure et en référence à son titre, y compris lorsqu'elle·il a recours à la publicité pour son exercice libéral.

## TITRE II FORMATION DU PSYCHOLOGUE

**Article 33 :** L'enseignement de la psychologie et la formation de la·du psychologue respectent les principes déontologiques du présent Code. En sont exclus tout endoctrinement ou sectarisme.

**Article 34 :** L'enseignement de la psychologie fait une place aux disciplines qui contribuent à la connaissance de l'homme et au respect de ses droits, afin de préparer les étudiant·e·s à aborder les questions liées à leur futur exercice dans le respect des connaissances disponibles, de leurs fondements épistémologiques, scientifiques et des valeurs éthiques.

**Article 35 :** La formation initiale de la·du psychologue intègre les différents champs d'étude de la psychologie, et la pluralité des cadres théoriques, méthodologiques et pratiques, dans une volonté d'ouverture, de mise en perspective et de confrontation critique.

**Article 36 :** Les institutions de formation présentent et explicitent tout au long de leur cursus le contenu du présent code aux étudiant·e·s en psychologie. Elles impulsent la réflexion sur les questions éthiques et déontologiques liées aux différentes pratiques : enseignement, formation, exercice professionnel, recherche. Elles fournissent les références des textes législatifs et réglementaires en lien avec la profession.

**Article 37 :** La·le psychologue peut intervenir dans des formations qui font l'objet d'une explicitation compréhensible et d'une argumentation critique de leurs fondements théoriques et de leur construction.

**Article 38 :** Il est enseigné aux étudiant·e·s que les modes d'intervention concernant l'évaluation relative aux personnes et aux groupes requièrent une réflexion épistémologique, la plus grande prudence et la plus grande rigueur scientifique et éthique. Les présentations de cas veillent au respect de la dignité et de l'intégrité des personnes concernées.

**Article 39 :** La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheur·e veillent à ce que les exigences concernant les mémoires de recherche, stages, recrutement de participant·e·s à une recherche, présentation de cas, jurys d'examens ou de concours soient conformes au présent Code.

**Article 40 :** La·le psychologue contribue à la formation des futur·e·s psychologues notamment en les accueillant en stage. Les dispositifs encadrant les stages et les modalités de la formation professionnelle, dont les chartes et conventions ne doivent pas contrevenir aux dispositions du présent Code.

**Article 41 :** La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheur·e qui encadrent ou supervisent les pratiques professionnelles et les stages veillent à ce que soit respecté l'ensemble des dispositions du présent Code, et plus particulièrement celles qui portent sur la confidentialité, le secret professionnel et le consentement éclairé des personnes.

**Article 42 :** La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheuse·eur ne tiennent pas les étudiant·e·s ou stagiaires pour des patient·e·s ou des client·e·s et ont pour unique mission de les former professionnellement, sans exercer sur eux une quelconque pression.

**Article 43 :** La·le psychologue enseignant la psychologie n'accepte aucune rémunération de la part d'une personne bénéficiant de ses services au titre de sa fonction. Elle·il n'exige pas des étudiant·e·s leur participation à d'autres activités, payantes ou non, lorsque celles-ci ne font pas explicitement partie du programme de formation dans lequel elles·ils sont engagé·e·s.

**Article 44 :** L'évaluation relative aux travaux des étudiant·e·s tient compte des règles de validation des connaissances acquises au cours de la formation initiale selon les modalités officielles. Elle porte sur les disciplines enseignées à l'université, sur les capacités critiques et d'auto-évaluation des candidat·e·s. Elle requiert la référence aux exigences éthiques et aux règles déontologiques des psychologues.

**Article 45 :** Par extension, la·le psychologue qui participe à la formation de professionnel·le·s ou futur·e·s professionnel·le·s autres que psychologues observe les mêmes règles déontologiques que celles énoncées dans le présent titre.

### TITRE III

#### LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE

**Article 46 :** La recherche en psychologie vise à acquérir des connaissances de portée générale et à contribuer à l'amélioration de la condition humaine, à la reconnaissance et au respect de la dimension psychique. Elle respecte la réglementation en vigueur en matière d'éthique de la recherche et de protection des personnes et des données. La·le chercheuse·eur respecte la liberté, et l'autonomie des participant·e·s et recueille leur consentement éclairé, explicite et écrit.

**Article 47 :** La recherche en psychologie s'appuie sur une connaissance approfondie de la littérature scientifique, notamment dans le champ des sciences humaines qui reste la référence prépondérante. La·le chercheuse·eur choisit une méthodologie permettant de construire des connaissances valides. Cette méthodologie doit se référer à la charte nationale de déontologie de la recherche.

**Article 48 :** La·le chercheuse·eur évalue préalablement les risques et les inconvénients prévisibles pour les participant·es. Celles·eux-ci ont droit à une information intelligible portant sur les objectifs, la procédure de la recherche et sur tous les aspects pouvant influencer leur consentement. Elle·ils doivent également savoir qu'elles·ils gardent à tout moment leur liberté de participer ou non, sans que cela puisse avoir sur eux quelque conséquence que ce soit.

**Article 49 :** Si, pour des motifs de validité scientifique et de stricte nécessité méthodologique, la·le participant·e ne peut être entièrement informé·e des objectifs de la recherche, il est admis que son information préalable soit incomplète ou comporte des éléments volontairement erronés. Cette exception à la règle du consentement éclairé doit être strictement réservée aux situations dans lesquelles une information complète rendrait la recherche impossible. Les informations masquées ou erronées ne portent jamais sur des aspects susceptibles d'influencer l'acceptation de la·du participant·e. Au terme de la recherche, une information complète est fournie à ce·tte dernier·e, qui peut alors décider de retirer son consentement et exiger que les données la·le concernant soient détruites.

**Article 50 :** Lorsqu'une personne n'est pas en mesure d'exprimer un consentement libre et éclairé, la·le chercheuse·eur l'inclut dans son étude à la condition d'obtenir l'autorisation écrite d'une personne légalement fondée à la donner. Elle·il recherche néanmoins l'adhésion de la·du participant·e en lui fournissant des explications appropriées.

**Article 51 :** La·le chercheuse·eur s'engage à assurer la confidentialité des données recueillies, qui restent exclusivement en rapport avec l'objectif poursuivi.

**Article 52 :** La·le participant·e à une recherche est informé·e de son droit d'accès aux résultats de celle-ci dans le respect des réglementations en vigueur.

**Article 53 :** La·le chercheuse·eur a le devoir d'informer le public des connaissances acquises en restant prudent·e dans ses conclusions. Elle·il veille à ce que ses comptes rendus ne soient pas modifiés ou utilisés dans des développements contraires aux principes éthiques et déontologiques. Elle·il reste vigilant·e quant au risque de détournement des résultats de ses recherches.

**Article 54 :** La·le chercheuse·eur analyse les effets de ses interventions sur les participant·e·s à la recherche. Elle·il s'enquiert de la façon dont elles·ils ont vécu leur participation. Elle·il s'efforce de remédier aux inconvénients ou aux effets éventuellement néfastes qu'aurait pu entraîner sa recherche.

**Article 55 :** La nature et les modalités de la collaboration au sein d'une équipe de recherche, incluant éventuellement les étudiant·e·s, doivent être explicitées en amont et tout au long de la recherche. Les publications qui en sont issues doivent faire apparaître la contribution de chacun·e au travail collectif.

**Article 56 :** Lorsqu'elle·il agit en tant qu'expert·e dans le cadre de rapports pour publication scientifique, d'autorisation à soutenir une thèse ou mémoire, d'évaluation à la demande d'organismes de recherche, la·le chercheuse·eur est tenu·e de respecter la confidentialité des projets et idées dont elle·il a pris connaissance dans cette fonction. Elle·il ne peut en aucun cas en tirer profit pour elle-même ou lui-même et se récuse en cas de conflit d'intérêts.